



AVIS PUBLIC

ERRATUM

AVIS PUBLIC est donné que l'avis public de l'appel d'offres 2020-200 publié le 25 novembre 2020 comportait une erreur en ce qui concerne la date de dépôt des soumissions, effectivement, à la deuxième phrase du septième paragraphe, il aurait fallu lire ceci :

« Le soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée physiquement à l'hôtel de Ville **au plus tard le lundi 14 décembre 2020, à 15 h 30**, pour être ouverte immédiatement. »

Nous nous excusons des inconvéniens que cela aurait pu causer.

Donné à Ville d'Estérel, ce 9^e jour du mois de décembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 9 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de décembre 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier